



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section promotion professionnelle

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation aux épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2^{ème} classe - nouvelle session -

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

L'épreuve écrite :

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite d'admissibilité consistant en la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur un sujet administratif d'ordre général en rapport avec les missions du ministère chargé de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse, à la synthèse et à l'élaboration d'un document d'aide à la décision ainsi que leurs capacités de rédaction.

L'épreuve orale :

Exposer son parcours professionnel devant un jury et répondre aux interrogations à propos de cet exposé et des éléments qu'il contient. Mise en situation du candidat le plaçant dans la perspective d'occuper des fonctions d'encadrement de 2^{ème} niveau, d'apprécier sa personnalité, ses connaissances professionnelles et ses capacités d'animation, de coordination d'une équipe.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION A L'EPREUVE ECRITE

L'INSERR est chargé d'organiser pour le ministère de l'intérieur, cette préparation à distance.

Une page sera dédiée aux candidats via le site internet de l'INSERR : www.inserr.fr, onglet « formations » ; rubrique « préparation au concours interne DPPCSR 2^{ème} classe ».

Des codes d'accès, permettant la connexion à la plateforme, seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR.

(Date prévisionnelle de la mise en ligne du 1^{er} devoir : le 17 septembre 2015).

3 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent) sur la fiche d'inscription.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr au plus tard le **jeudi 10 septembre 2015 inclus**, **déla****i de rigueur**.

Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après cette date ne sera pas prise en compte.

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum d'un devoir sur les deux proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au concours professionnel.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – PREPARATION A L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Une formation en présentiel d'une journée animée par un formateur externe, qui portera sur la méthodologie pratique de l'épreuve orale d'admission sera proposée début décembre 2015 au centre national de formation du ministère de l'intérieur situé au 27, cours des Petites Ecuries à Lognes (77185).

6 – FINANCEMENT

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Logistique :

Les frais liés au transport (train, avion) et à l'hébergement ne sont pas pris en charge par la SDRF. Les demandes de remboursement de frais devront être faites auprès de l'administration d'origine du stagiaire. Seul le ticket RER retour vers Paris ou Chessy Marne-la-Vallée sera fourni par notre service le jour de la formation.

7 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours professionnel.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.